MÉMOIRE – PROJET D'USINE DE TRANSFORMATION DE CONCENTRÉ DE FER EN FONTE BRUTE ET EN FERROVANADIUM À VILLE DE SAGUENAY

Déposé par :

Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord

Jeune Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord

Regroupement des Chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean







PRÉSENTATION DES ORGANISATIONS

Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord

La Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord (CCISF) est un organisme à but non lucratif qui s'est donné la mission d'être un acteur incontournable du milieu économique régional tout en assurant un rôle d'influence favorisant le développement et le maillage des gens d'affaires sur tout le territoire qu'elle dessert, à savoir celui de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que de la MRC de Saguenay. Comptant plus de 1 000 membres, la CCISF est l'un des plus grands regroupements de gens d'affaires au Québec. Elle cumule plus de 120 ans d'histoire et d'influence régionale.

Jeune Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord

La Jeune Chambre de commerce d'industrie Saguenay-Le Fjord et vise à favoriser les relations professionnelles et personnelles des jeunes gens d'affaires âgés de 20 à 35 ans, à promouvoir leurs intérêts et à contribuer à l'essor du milieu dans lequel ils évoluent.

Regroupement des Chambres de commerce du Saguenay—Lac Saint-Jean

Le Regroupement des Chambres de commerce du Saguenay—Lac-Saint-Jean est une table de concertation créée dans le but d'optimiser les ressources régionales des Chambres afin de travailler sur certains dossiers régionaux. Il est composé des responsables des six Chambres de la région représentant ainsi plus de 2 000 entreprises du Saguenay—Lac-Saint-Jean œuvrant dans tous types de commerces et d'industries. Voici la les Chambres composant le Regroupement : Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini, Chambre de commerce de Normandin, Chambre de commerce de Roberval, Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Félicien, Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est, Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord.

PRÉAMBULE

Nous accueillons de façon positive la construction et l'exploitation de l'usine de deuxième transformation projetée par Métaux BlackRock (MBR). À la suite de la lecture de documents relatifs au projet et de rencontres d'information avec le promoteur, nous estimons que ce projet sera porteur pour l'économie du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de Chibougamau-Chapais et de celle du Québec en général, et ce, sur un horizon de plusieurs décennies. De plus — et il s'agit là d'une condition essentielle à la réalisation du projet — le promoteur semble démontrer une conscience environnementale et sociale importante.

La réalisation du projet de Métaux BlackRock permettrait à la province de développer un secteur peu exploité jusqu'ici, soit celui de la seconde transformation de matières premières extraites du sol québécois. Cette deuxième transformation contribuerait à la robustesse ainsi qu'à la pérennité de la mine et de l'usine, les plaçant davantage à l'abri des soubresauts des marchés.

Bien que nous soyons pour le projet, nous avons certaines préoccupations que nous exposerons dans le présent mémoire. De plus, la vocation des signataires étant principalement économique, notre document se concentre sur cette dimension, et ce, dans les limites du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Notre position s'articule principalement à partir de nos observations, ainsi que des orientations que la région s'est données à l'occasion des travaux du Sommet économique régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean tenu en 2015, lequel avait été mis sur pied par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire du gouvernement du Québec.

UN PROJET PORTEUR

Depuis plus de 100 ans, l'économie de la région est étroitement liée au secteur de la fabrication et dépend en grande partie de l'aluminium, de la foresterie, des pâtes et papiers, ainsi que de l'agriculture. Malgré ses efforts de diversification, le Saguenay—Lac-Saint-Jean demeure en grande partie tributaire de ces secteurs. Le projet proposé par BlackRock offre à la région une opportunité de diversifier davantage son économie, tout en permettant à la main-d'œuvre régionale de développer de nouvelles expertises, créant ainsi des occasions de carrières encore inexploitées jusqu'ici. De plus, bien que plusieurs mines soient exploitées dans la province, peu de minières opèrent des activités de deuxième transformation à partir des matières premières extraites de nos sols. C'est ce que Métaux BlackRock se propose de faire et nous tenons à le souligner.

En termes de retombées économiques directes et indirectes, le projet de Métaux BlackRock représente un investissement de 655 millions de dollars et profiterait grandement au Saguenay—Lac-Saint-Jean et ce, sur une période de plus d'un demi-siècle. Dans un premier temps, la région bénéficierait sans doute de retombées importantes durant la phase de construction avec plus de 800 emplois directs. Pour ce faire, il est essentiel que le Saguenay—Lac-Saint-Jean s'assure que la minière se dote d'une politique d'approvisionnement favorisant la région dans la mesure où l'offre des entrepreneurs d'ici est concurrentielle et de qualité égale ou supérieure à celle des entreprises d'ailleurs. À ce propos, Développement Économique 02 a annoncé, le 6 juin dernier, la relance du Comité de maximisation des retombées économiques régionales, mieux connu sous le nom de CMAX, qui doit s'assurer du positionnement avantageux de la région lors de l'attribution des contrats octroyés dans le cadre de la réalisation de grands projets. Métaux BlackRock a d'ailleurs ratifié une entente avec le CMAX. Il est impératif que le Comité voit au respect de l'entente. Le Regroupement des chambres de commerce du Saguenay—Lac-Saint-Jean dispose, par ailleurs, d'un siège sur le CMAX et s'engage à assurer un suivi assidu du dossier.

La région comptant un nombre important de petites entreprises, nous demandons à ce que la minière mette en place des mesures qui permettront à celles-ci de soumissionner en vue de l'obtention de contrats. Ces mesures pourraient prendre diverses formes, notamment le morcellement des contrats et la possibilité pour les entrepreneurs de regrouper leurs offres de services de façon à ce que de petites entreprises puissent se voir attribuer des contrats. Déjà, la minière semble démontrer une ouverture envers nos entrepreneurs. Un dîner-conférence suivi de rencontres rapides de type « speed-meeting » organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord et la Chambre de commerce Lac-Saint-Jean Est en janvier dernier a en effet permis à 124 entreprises de présenter leurs offres de services en privé. Nous sommes confiants que l'entreprise conservera cette attitude positive envers nos entrepreneurs.

La phase de production amènerait, elle aussi, des retombées importantes pour la région avec environ 300 emplois directs. 300 emplois de qualité, ce sont des gens qui non seulement travaillent chez nous, mais également des gens qui contribuent à la vitalité de l'économie

régionale en y établissant leur famille, en consommant des biens et services et en visitant nos lieux touristiques. Nous souhaitons vivement que ces emplois seront bientôt réalité.

Au-delà des retombées économiques engendrées par la réalisation du projet, nous sommes d'avis que l'implantation de l'usine de Métaux BlackRock agirait comme un catalyseur du développement de la zone industrialo-portuaire (ZIP). L'aménagement des infrastructures de services requis tels que le gaz naturel et l'aqueduc est, en effet, essentiel au développement futur de la ZIP. En rendant ces services accessibles, la zone industrialo-portuaire aurait un pouvoir d'attraction certain sur d'autres industries. Rappelons que le développement de la ZIP s'inscrit dans la Stratégie maritime du Québec, laquelle est complémentaire au Plan Nord.

ASSURER LA RELÈVE

Le Saguenay—Lac-Saint-Jean et Chibougamau-Chapais disposent d'une main-d'œuvre compétente et qui saura sans doute répondre aux besoins et exigences de MBR. Nous souhaitons toutefois que la minière se dote d'une politique qui prévoit l'embauche non seulement de main-d'œuvre d'expérience, mais aussi de travailleurs de 35 ans et moins. Cette politique permettrait non seulement à l'entreprise le partage des expertises tout en s'assurant d'une relève, mais elle aurait aussi un effet positif sur le bilan migratoire de la région. En effet, l'application d'une telle politique permettrait à la région d'offrir à ses jeunes des emplois de qualité, amenant par le fait même une certaine rétention ainsi qu'un pouvoir d'attraction pour que de jeunes travailleurs originaires de la région reviennent s'établir chez nous.

UN PROJET ROBUSTE

La robustesse et la pérennité du projet font partie des facteurs nous amenant à appuyer celui-ci. L'extraction et la transformation de plus d'une matière première placent en effet le projet davantage à l'abri des fluctuations des marchés, sécurisant par la même occasion les emplois qui découlent des opérations de la minière, et ce, sur plusieurs années. Le potentiel des marchés nous porte à croire que les produits qui résulteront de la deuxième transformation trouveront preneurs. De surcroît, lors de la première partie de l'audience en cours, la minière s'est montrée ouverte à éventuellement faire de la troisième transformation. Celle-ci pourrait aussi être réalisée par une autre entreprise.

LE DÉFI DU TRANSPORT DE LA MATIÈRE PREMIÈRE

Deux options sont actuellement à l'étude pour le transport de la matière première de la mine jusqu'à l'usine, soit l'utilisation de camion ou du train. Les deux comportent certains défis. L'alternative du train, par exemple, impliquerait une circulation du matériel sur des voies appartenant à deux entités, à savoir le Canadien National et Rio Tinto via sa division Compagnie

de Chemin de fer Roberval-Saguenay. Selon nous, la solution ferroviaire devrait être privilégiée. Pour ce faire, les différents intervenants devront toutefois d'abord s'entendre afin de pouvoir assurer un trafic ferroviaire fluide et répondant aux besoins des clients.

Nous sommes d'avis que la région aurait avantage à optimiser les facilités de transport mises à la disposition des entreprises afin d'appuyer ces dernières dans le développement des marchés hors région. En effet, bien que la présence d'un port en eau profonde au Saguenay positionne avantageusement la région sur l'échiquier mondial, le fait que les trains doivent circuler sur des rails qui appartiennent à des compagnies différentes complique le partage de la voie ferrée, rendant ainsi l'accès au port plus difficile. Il est impératif que la région élabore et mette en place des solutions pour l'utilisation optimale du rail.

La solution optimale nous apparaît être le transport par train de la matière première. Cependant, considérant le délai requis pour les différentes études, le montage financier et la réalisation d'une solution permanente, nous appuierons MBR dans la solution la plus économiquement rentable et techniquement réalisable. Pour le moment présent, ce qui nous importe, c'est que les projets sur la table, dont celui de Métaux BlackRock, puissent avancer et se réaliser.

CONCLUSION

La région et le Québec ont besoin de la concrétisation du projet déposé par Métaux BlackRock et nous souhaitons voir la réalisation de celui-ci au cours des prochains mois. Nous espérons donc que la recommandation du Bureau d'audience publique sur l'environnement sera en faveur du projet et que ce dernier recevra rapidement l'aval du ministre pour que nous assistions à la première pelletée de terre d'ici la fin de l'année et à l'inauguration de cette usine de deuxième transformation au cours de 2020.